LETTRE
DU
SYNDIC DES PROCUREURS
Du feu Grand-Bailliage de Rouen,

A MM. THOURET, GUEUDRY ET LE COUTEULX DE CANTELEU.

LETTRE

Du Syndic des Procureurs du feu Grand-Bailliage de Rouen, à Messieurs Thouret, Gueudry & le Couteulx de Canteleu, Directeurs & Regisseurs en chef du petit Bureau de Bienfaisance, *autrement dit* Commission intermédiaire de l'Assemblée Provinciale de la Haute Normandie,

Voyez la médisance, & comme chacun cause!

Moliere.

J'AI toujours été, Messieurs, votre plus constant admirateur; mais mon étonnement & mon admiration redoublent quand je songe au nouveau projet dont vous vous êtes avisés, & qui doit vous combler un jour d'écus & de gloire.

Allons, ferme! poussez, mes bons amis de Cour! Le grand œuvre touche à sa perfection.

Bien des gens vous penſoient à l'agonie : je le penſois auſſi ; que je m'en veux de ma bêtiſe ! Je n'imaginois pas, je l'avoue, combien étoit redoutable la grande autorité que vous avez ſu prendre ſur vos Concitoyens ; combien vous aviez de reſſources dans votre génie intrigant ; combien la charlatannerie a auſſi de pouvoir ſur les eſprits ; combien il vous étoit infiniment plus facile qu'à bien d'autres de ſortir de deſſous vos décombres, gaillards & verds, comme à votre ordinaire ; combien . . . . . *& cætera cæterorum.*

Souffrez donc, Meſſieurs, que je m'humilie à vos pieds, aux pieds de tous ceux qui vous aident dans votre plan bien décidé d'anéantir une ſeconde fois, mais ſans retour, le Parlement, la Chambre des Comptes, les Elections, M. l'Intendant, & ſes Bureaux, pour reprendre le Gouvernement & fouiller dans nos poches à votre aiſe : le tout par un patriotiſme généreux qui n'appartient qu'à vous & à vos conſorts, & qui sûrement vous attirera la reconnoiſſance & la bénédiction du ſiecle prochain & des ſuivans.

Rien eſt-il plus magnifique, en effet, que votre projet de compoſer les prochains Etats-Généraux de la moitié du Tiers Etat ? Si vous

en venez à bout, il faudra bien que les Etats de la Province foient composés de même. Vous êtes, dit-on, certains, vous dites à qui veut l'entendre que vous tenez par M. Bayeux, votre ancien camarade, le refpectable M. Necker dans votre manche, qui eft à la vérité très-large; que ce Miniftre a promis des petits Bureaux d'Etats, à Rouen, à Caen, à Alençon, & que leur réunion formera ce qu'on nommera les Etats de la Province. Si cela arrive, comme vous vous en flattez, Meffieurs, vous voilà reffufcités fous un autre nom. C'eft le point où vous voulez en venir, & gare alors à la Magiftrature; car, comme perfonne ne fauroit contefter que vous avez donné des preuves non équivoques de votre amour pour le defpotifme & notre argent, vous êtes bien affurés que nous ne manquerons pas de vous nommer tout d'une voix pour nos repréfentans.

Nos Citoyens affemblés en Corps ne pénètrent pas comme moi vos grands & vaftes deffeins. Vous favez ce que c'eft qu'un Corps; quand deux ou trois ont dit oui, fans examiner, le plus grand nombre fuit, & dit: *Amen*, fans fe piquer de vouloir avoir plus d'efprit que les anciens. La Chambre du Commerce

qui est à votre disposition a commencé le branle. M. le Docteur Thouret, son Avocat & celui de la Ville, lui a rédigé un bout de Mémoire, & M. le Couteulx de Canteleu l'a fait valoir; car ces Messieurs le Couteulx sont aujourd'hui fourés par-tout comme les Jésuites. On les retrouve à la Chambre du Commerce, à la Chambre de l'Octroi, à la Jurisdiction des Marchands, à l'Hôtel-de-Ville, à l'administration des Hôpitaux, au Parlement, à la Chambre des Comptes, & parmi les nouveaux ennoblis. Ils s'y transforment comme des Caméléons & embrassent tous les Corps, toute la Cité, par le crédit de leur influence. Là, ils sont Marchands, Négocians, Entrepreneurs, Receveurs, Régisseurs; ici, Echevins, Nobles, &c. sans cesser dans aucun instant d'être des gens habilissimes en projets & en finances.

Le Mémoire de la Chambre du Commerce devoit donner le premier éveil à tous les Corps dans toute la Province. Vous l'avez très-sagement fait imprimer pour cela, Messieurs, dans le Journal de votre louangeur ordinaire, le sieur de Milcent, à qui vous avez donné de si beaux éloges, & qui vous les a bien rendus.

D'après vous, cette *premiere levée de bouclier* a dû s'appeller *le vœu du Commerce.*

De mauvaiſes langues ont dit queM. leCouteulx de Canteleu, de ſon côté, avoit fabriqué une Requête pour les Marchands, ſes confreres, qui ne s'en doutoient pas. Les Courtiers, les Croupiers, les Brouettiers, les amis en ont parlé, & chacun dans ſon petit coin n'a pas manqué d'applaudir à vos grandes vues communes de bien public & d'adminiſtration.

Cette Requête adreſſée à l'Hôtel-de-Ville, pour annoncer un *ſecond vœu*, a été d'autant mieux accueillie, que MM. de Ville ſont pour la majeure partie vos confreres dans les Bureaux Provinciaux, membres eux-mêmes de la Chambre du Commerce, & des différentes communautés de Marchands, & qu'il étoit convenu avec les amis d'uſer de ce ſtratagême pour avoir l'air de les forcer à une ſorte de violence.

Vous êtes bien certains, Meſſieurs, par l'envoi que vous venez de me faire de votre délibération, que je ne manquerai pas d'aſſembler ma Communauté, & de la mettre ſous ſes yeux.

Mais, dites-moi, je vous prie, pourquoi vos amis & députés, ont-ils été de porte en porte mandier des ſignatures à de pareilles délibérations, que vous aviez eu ſoin de rédiger toutes prêtes? Je ſuis un peu ſcandaliſé d'apprendre que vous avez mis en jeu juſqu'aux Commu-

nautés de Barbiers - Perruquiers, de Teinturiers, de Tonneliers, de Cordonniers, de Bouchers, de Savetiers, de Cuisiniers & de Ramoneurs. Il faut, Messieurs, que vous ayez quelque grand projet de réforme à faire passer aux prochains Etats sur nos ragoûts & nos perruques. Prenez-y garde; les Syndics de ces Communautés, & leurs Membres, raisonnent; ils sont gens de très-bon sens. Je crains qu'ils ne vous rappellent un jour le refrein que chanta il y a quelques années à M. de Montholon ce fou joyeux qu'il vouloit envoyer aux petites maisons :

> Ne dérangez plus le Monde,
> Laissez chacun comme il est.

Au reste, on reconnoît votre prudence ordinaire dans l'envoi que vous avez fait à tous les Corps de la copie de votre *vœu*, par le canal de MM. de Ville, votre très-humbles & très-obéissans serviteurs, sans l'accompagner d'une lettre; vos Emissaires ont dit ce que vous n'auriez pu écrire sans danger, peut-être; car le Parlement & la Chambre des Comptes sont revenus, le Grand-Bailliage que vous protégiez est anéanti, & nos Magistrats auroient pu trouver dans ces lettres le principe d'une insurrection très-répréhensible.

Mais l'intérêt ſenſible que je prends à votre gloire, & au ſuccès des confédérations actuelles dont vous avez l'honneur d'être l'ame & les dignes chefs, me porte à vous ſupplier de ne pas dédaigner les puiſſantes conſidérations qui doivent tôt ou tard les arrêter, ſi je ne me trompe.

Que ferez-vous de tous ces *vœux* que vous excitez à vous donner & qu'on vous donne ſans y regarder ? Vous étonnerez les Miniſtres par le nombre. Soit ; ils ne le feront pas long-temps. Croyez-vous que quelque Patriote indiſcret ne dévoîlera pas vos démarches ? Que l'on ne reconnoîtra pas les motifs qui déterminent particuliérement M. le Docteur Thouret à enfanter toute cette maſſe ? Croyez-vous que M. le Receveur des Finances & Procureur Gueudry, malgré ſon air modeſte, ne ſera pas pénétré ? . . . Pour moi, Meſſieurs, je crains que nos Concitoyens, éclairés par quelque mauvaiſe tête, par quelque méchant envieux du mérite & des talens, baſſement jaloux de la haute réputation que vous vous êtes acquiſe à ſi juſte titre, ne s'aviſent de relever une foule de faits qui pourroient faire un peu ſoupçonner la droiture de vos intentions.

Vous riez, Meſſieurs ; vous me demandez où ſont ces faits ? Je vais vous le dire, & je ne dirai pas tout.

Vous ſavez que votre beau procès-verbal fit dans le tems la plus vive ſenſation ſur Mgr. de Brienne; on le proclama dans les papiers publics : c'étoit un chef-d'œuvre. Je ne l'ai pas lu, & je veux bien le croire : cependant feu M. de la Roche, dont j'étois le Procureur, me diſoit un jour que le ſtyle en étoit impertinent, & M. de la Roche étoit de vos amis.

Les bons Citoyens y virent votre penchant pour la fiſcalité, quoique déguiſé avec beaucoup d'art. Vous fûtes jugés dès-lors pour être des gens à belles phraſes qui alloient nous ſacrifier au deſir d'être agréables aux Miniſtres; cependant on ne pouvoit concevoir votre hardieſſe ou votre inſolence, comme l'ont dit quelques-uns dans les ſociétés, de dénoncer ſans prétexte & ſans raiſon les Corps de Magiſtrature que vous deviez reſpecter, ni votre affectation de garder le ſilence ſur l'Edit de votre création, & ſur les modifications des Cours, mais l'événement a expliqué l'énigme, & enfin l'on a vu, l'on a ſu que vous aviez dès-lors le ſecret du Miniſtere.

Vous ſaviez donc, Meſſieurs, que ſous peu de temps on chargeroit la Nation de fers, & vous partiez de là pour vous placer courageuſement au-deſſus de tout ce qui exiſte depuis des ſiecles. C'étoit ſur les débris de la Magiſtra-

ture, de nos Etats & des Loix, que vous alliez vous élever en procurant, autant qu'il étoit en vous, l'exécution de cet abominable projet.

Votre plan étoit bien conçu; mais les modifications des Cours mifes à l'Edit de votre création, à l'Edit des Corvées, à l'Edit de la prolongation des Vingtiemes, bleffoient vos vues. On auroit pu les réclamer & vous arrêter dans l'opération du cadaftre de nos biens. Vous aviez fait ferment fur les cauteres de Mgr. de Brienne de tout faire pour parvenir à ce cadaftre. Or, Mgr. Moignon, de concert avec l'un de vous, vint à votre fecours, & le 8 Mai les porteurs d'ordres firent enregiftrer de nouveau tous ces Edits, de l'exprès commandement du Roi, comme s'ils n'euffent jamais été préfentés, ou comme s'ils euffent été refufés par le Parlement & la Chambre des Comptes. On les réimprima avec le nouvel enregiftrement, des Porteurs d'ordre : on les réafficha. Ce fait eft public, & vos ne pouvez dire non.

Ainfi, mis à l'aife par la violence, Dieu fait combien votre Triumvirat reffentit de joie! Vous n'aviez plus rien à redouter, & tout vous étoit permis.

En conféquence vous faites, Meffieurs, très-promptement imprimer à nos dépens, par

votre cher ami & votre agent le Boulenger; trois mille exemplaires, non seulement de ces trois Edits, avec le seul enregistrement forcé en la Chambre des Comptes comme au Parlement; mais les nouvelles Ordonnances du 8 Mai, in-4°. Vous faites brocher tout cela, & huit jours s'écoulent à peine depuis ce fatal jour, que vous les envoyez, au nom de votre Bureau, à tous les Confreres, à l'Assemblée de Département votre subalterne, qui de votre part les adresse aux Syndics des Paroisses, ou à ce que vous appellez des Municipalités, tant vous aviez à cœur que chacun partageât vos sentimens, que chacun se prêtât à l'exécution de ces sinistres Loix qui alloient vous rendre trois petits despotes, vous mettre sur le Pinacle, & vous procurer de nouvelles richesses.

Que dites-vous, Messieurs, à présent de ce trait qui vous caractérise personnellement? Est-il vrai, est-il faux? Dans des brochures infernales intitulées *Testament de Desbrugnieres*, on nous a traité *de Canaille*, pour avoir rempli le dû de nos charges. Que ne diroit-on pas de vous, si par un excès d'imprudence vous alliez réveiller le chat? Car enfin, nous n'avons pas été comme vous les fauteurs & les agens du despotisme ministériel. Nous n'avons pas été du

ſecret. Nous n'avons pas voyagé, en l'abſence des Magiſtrats ſupérieurs, de Rouen à Paris, de Paris à Verſailles, & de Verſailles à Rouen, nocturnement & en courant la poſte.

Vous ne pouvez nier encore avoir demandé & ſollicité avec inſtance des Miniſtres, en l'abſence de nos Magiſtrats, la Juriſdiction des Elus & de la Chambre des Comptes. Vous vouliez dépouiller des gens malheureux, les laiſſer ſans reſſource. Vous braviez l'autorité des Conſtitutions & des Loix; M. de Brienne en fut lui-même indigné, & vous enjoignit de vous renfermer dans les bornes de votre Edit de création.

Vous ne pouvez nier que vous avez par vos répartitions injuſtes, par l'eſprit ſubtil & grec qui vous anime, vexé vos Concitoyens en les ſurchargeant d'impôts. Heureuſement pour tous les corps, le Parlement a été rendu à ſes fonctions. Demandez aux Merciers ce qu'ils penſent de votre patriotiſme?

Et l'article des Corvées? ... hem! hem! Meſſieurs, celui-là eſt un peu fort.... Cette Caiſſe générale, où l'argent étoit verſé & qui ſe trouvoit vuide quand les Entrepreneurs des chemins parloient de paiement? Où étoit-il? N'étiez vous pas d'accord avec les Miniſtres

pour leur en envoyer la majeure partie? N'avez-vous rien caché ....?

Et puis ces instructions moulées où vous appipiez ces bonnes gens de campagne appellés Syndics, où vous leur parliez d'argent pour qu'ils en dépensent & fournissent matiere à des Mémoires d'Apothicaires... Et la Capitation... Et toutes vos dépenses, Messieurs qui montent à plus de... Mais chut ! Je crois en avoir dit assez pour faire entendre que ce ne seroit pas sans quelqu'espece de raison que l'on seroit tenté de vous faire des reproches.

Encore une observation, Messieurs, mais sur votre nouveau projet, & vous serez délivrés de moi.

Je lis dans l'Ordonnance d'Orléans, du mois de Janvier 1560, article 35, ces propres paroles.

» En toutes Assemblées d'Etats-Généraux ou particulieres des Provinces, où se fera *Octroi de deniers*, les trois Etats s'accorderont de la cote part & portion que chacun desdits Etats portera, & ne peuvent *le Clergé & la Noblesse seule conclure* comme *faisant la plus grande partie* ».

Sur quoi mon auteur dit, que si le *Tiers-Etat* veut ratifier ce qui a été conclu par le Clergé & la Noblesse, il rendra une telle conclusion *valable*; mais *s'il insiste* à ne le vouloir pas approuver *il sera de nulle valeur*.

Un autre ajoute : que la regle ci posée est ancienne & conforme aux précédentes Ordonnances des Etat-Généraux, par lesquelles, en matiere d'impositions, le consentement des deux premiers Ordres ne peut obliger le troisieme.

Sous votre bon plaisir, Messieurs, puisque le Tiers-État a une voix négative, qu'il ne peut être enchaîné par le suffrage des deux premiers Ordres, & qu'il faut absolument que le sien concoure; il me semble qu'il n'a réellement aucun intérêt à la question que vous imaginez, & que c'est uniquement du vôtre particulier qu'il s'agit.

Que les Députés du Peuple aux Etats-Généraux ou Particuliers soient en effet de la moitié ou du tiers, cela est indifférent, dès que cette moitié n'aura pas plus de pouvoir que n'en avoit le tiers. Les deux autres Ordres n'ont même aucun intérêt pour empêcher que les Députés du Peuple soient de la moitié au lieu du tiers, en conservant les anciens Réglemens. Vous serez forcés d'en convenir, sans doute. A quoi bon donc échauffer les esprits! Ou bien Législateurs nouveaux, vous avez résolu de changer la constitution, & d'ébranler le Trône; ce que je me garderai bien de penser.

Je m'en tiens-là. Vous voyez, Meſſieurs, que l'on peut encore vous accuſer ici de ſurpriſe & d'infidélité. Vous & vos émiſſaires vous allez préſenter à tous comme une queſtion à décider ce qui depuis des ſiecles n'en fait aucune. Vous diſſimulez profondément les Loix & l'on ſigne ſur votre parole. Vous faites à ce moyen jouer toutes les têtes pour une ombre. Vous excitez des fermentations qui pourroient devenir funeſtes..... Ah! Meſſieurs! Meſſieurs! cela n'eſt pas bien! Je ne ſuis qu'un Syndic de Procureurs, mais je ne voudrois pas en avoir fait autant. Je dois en conſcience inſtruire ma Communauté: ſi elle le veut elle fera le *vœu* que vous lui demandez, & je vous l'enverrai; mais je n'y ſouſcrirai pas. Vous pouvez pour y ſuppléer joindre s'il vous plaît ma lettre à l'envoi du tas énorme d'écritures que vous avez fait & fait faire, ou en charger MM. vos Députés.

Je ſuis, Meſſieurs, avec le reſpect & la vénération que vos vues patriotiques inſpirent, votre très-ſincere admirateur,

Signé, DUMETS, *Syndic des Procureurs du feu Grand-Bailliage de Rouen.*